

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

46e SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2012 A 19 H

SALLE DE CONFÉRENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Monique SAWAYA

Sylvie BERINGER donne procuration à Jacques MEYER

Stéphane ROMY donne procuration à Marcel BAUER

Stéphanie MUGLER donne procuration à Guy RITTER

Valérie ARBOGAST donne procuration à Jean-Pierre HAAS

Catherine ORSONI donne procuration à Jean-François ROYER

Jean-Jacques RENAUDET donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 22 mars 2012

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

46e SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2012 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2012
- C. Décisions du Maire n° 5 à 7/2012

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

- 1. Pérennisation de la convention de partenariat entre la Ville de Sélestat et les Gîtes de France Bas-Rhin
- 2. Convention d'objectifs entre la Ville de Sélestat et l'association Zone 51

***B. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

- 3. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2012 (proposition de répartition)
- 4. Mise en place de l'activité Aquabiking

***C. EDUCATION ET JEUNESSE***

- 5. Présentation du programme "Devenir à Sélestat"

**D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

6. Demande de classement de l'Ill\*Wald en réserve naturelle régionale
7. Acquisition de parcelles situées dans le périmètre « objectif » de l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale
8. Acquisition d'une parcelle cadastrée en section 50 n°79, située dans le périmètre de l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale

**E. FINANCES DE LA COMMUNE**

9. Subvention au Conseil de Fabrique St Georges et Ste Foy
10. Fiscalité directe locale, vote des taux d'imposition 2012

**F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

11. Cession d'un terrain sur le site SEITA
12. Alimentation eau potable Etude Grand Ried
13. Cession d'un terrain au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)
14. Eclairage public : transfert des équipements route du Haut-Koenigsbourg (RD 424)

**G. TRAVAUX**

15. Eglise Protestante : travaux de rénovation et de mise aux normes – Avenants aux marchés de travaux et régularisation budgétaire
16. Travaux Maison du Pain

**H. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

17. Convention entre la Ville et l'association Paprika

**I. DIVERS**

18. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Capucine HUSSER-OTT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2012

#### **Adopté - 1 Abstention : Odile RAPP-WEISS**

### C. Décisions du Maire n° 5 à 7/2012

**Décision 5/2012 :** Fourniture et pose de systèmes d'alerte à la population

**Décision 6/2012 :** Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des secteurs prioritaires dans le cadre du Projet de Ville

**Décision 7/2012 :** Fourniture de mobilier administratif et scolaire

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Pérennisation de la convention de partenariat entre la Ville de Sélestat et les Gîtes de France Bas-Rhin

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH propose de poursuivre le partenariat avec les Gîtes de France du Bas-Rhin, et la signature d'une nouvelle convention d'une durée de 3 ans. Elle souligne que l'an passé la question s'était posée d'une convention avec les Gîtes de France du Haut-Rhin. Cela n'a pas encore abouti mais elle espère que l'an prochain, il sera possible de présenter un projet de convention avec les deux départements.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que cette convention est une bonne chose pour la Bibliothèque Humaniste.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Convention d'objectifs entre la Ville de Sélestat et l'association Zone 51

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH précise que Sélestat veut continuer à être la ville phare des musiques actuelles. Zone 51 a su démontrer son

savoir-faire et son efficacité avec des retombées économiques et médiatiques positives et réelles.

Elle propose la signature d'une convention d'objectifs entre la Ville et l'association Zone 51 sur 3 ans dont le but est de soutenir et surtout conforter l'association dans l'avenir.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne qu'au-delà du soutien aux musiques actuelles, l'opposition y voit un soutien fort à une association qui a la chance de faire partager ses expériences de travail en commun avec un public plus jeune, ce qui permet à certains de mettre pour la première fois le pied à l'étrier pour l'organisation d'une manifestation et peut-être leur donner l'envie de s'investir plus longuement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, partage l'avis de Monsieur KLEIN et insiste sur le fait que c'est une manifestation qui est organisée avec beaucoup de compétence et de savoir-faire dans le domaine de la sécurité.

**Adopté à l'unanimité**

### ***B. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

3. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2012 (proposition de répartition)

Monsieur Robert ENGEL propose d'allouer une subvention d'un montant global de 183 300 euros. Il indique que le détail des versements aux associations est donné dans les pièces annexes.

**Adopté à l'unanimité**

4. Mise en place de l'activité Aquabiking

Monsieur Robert ENGEL indique que l'aquabiking est une activité de plus en plus répandue en France et en Alsace. La clientèle de la piscine des Remparts a demandé depuis un moment la mise en place de cette activité. Il est donc proposé l'achat de matériel pour un montant de 24 000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

### ***C. EDUCATION ET JEUNESSE***

5. Présentation du programme "Devenir à Sélestat"

Monsieur Robert ENGEL souhaite saluer les personnes présentes dans le public à savoir la Directrice du CCAS Laurence SCHOCKMEL, le Directeur de l'Education de la Jeunesse et des sports, Pascal VOINOT ainsi que l'ensemble du personnel du service jeunesse et Michel LEMPEREUR, Responsable du service des Sports.

Monsieur ENGEL précise que si la Ville ne peut pas se substituer à l'Education Nationale, remplacer l'autorité et l'éducation parentale, décider et agir à la

place des jeunes, elle peut toutefois entreprendre des actions qui complètent celles de l'éducation nationale, qui aident les parents souvent dépassés par la tâche complexe qu'est l'éducation et qui accompagnent, conseillent et soutiennent les projets des jeunes. Il souligne que Sélestat accueille un effectif important de population scolaire et a été classée comme secteur sensible avec une situation préoccupante pour un grand nombre de ces jeunes. La municipalité est consciente qu'il y a une population qui a besoin d'un soutien, d'où la mise en place du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité.

Il est donc proposé la création de ce programme "Devenir à Sélestat" dont le détail est donné.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est conscient que ce projet est complexe mais il s'adresse à une population un peu fragile. Il souhaite remercier l'ensemble des services et la collaboration entre le service jeunesse, éducation, sport et le service social de la Ville qui ont travaillé ensemble pour en arriver à cette proposition.

Madame Caroline REYS a eu la chance en commission d'avoir connaissance de tout l'éventail des possibilités qu'offrait ce projet. Toutefois, elle remarque que le montant alloué à cet important projet est égal à la moitié de celui servant à l'achat des vélos de la piscine. En achetant 8 vélos au lieu de 16, cela aurait peut-être pu permettre de gonfler l'enveloppe décernée au programme.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que, sur ce point il intervient en tant que conseiller municipal et uniquement à ce titre là. Il a été très surpris par le titre "Devenir à Sélestat" car il ne le comprend pas. En effet, étant donné le public visé et les établissements scolaires cités, ce projet va bien au-delà de Sélestat.

Ensuite, il souhaite rappeler que ce projet a démarré sous l'impulsion de Madame le Sous-Préfet qui préside la plateforme de suivi de l'éducation, et c'est sous son autorité que l'ensemble des acteurs ont fait des propositions. Il ne souhaite pas que la population pense que ce projet est à l'initiative de la Ville et que les partenaires se sont ajoutés. Il précise que c'est initialement un projet collectif.

Monsieur Stéphane KLEIN a été surpris par cette délibération et par la publicité faite autour de ce point. Il rend également hommage à l'ensemble des services.

Concernant le second groupe d'actions, il considère que l'initiative d'aide à la bourse aux activités sportives et culturelles est très bonne car il est important que les jeunes se sentent impliqués dans la société. Pour ce qui est de l'aide au permis de conduire, il est vrai que cette dernière existe dans plusieurs structures et particulièrement à la mission locale. Il est donc important de ne pas multiplier les guichets proposant cette offre. Aujourd'hui, l'insertion des jeunes entre 16 et 25 ans est de la responsabilité de la mission locale, il est donc important de la laisser gérer cette affaire mais la Ville peut participer financièrement à cette opération.

Monsieur Robert ENGEL indique que pour la municipalité, le mot "Devenir" est important ; il y avait une volonté de faire une différence entre le slogan "faire grandir" qui avait été utilisé à l'époque dans le domaine du sport et la construction de l'individu qui est maintenant en jeu.

En ce qui concerne la plateforme de décrochage scolaire, il est évident que la Ville est partenaire, mais le projet tel qu'il a été présenté débute à l'école maternelle avec l'éducation nationale et Madame le Sous-Préfet, puis passe par la plateforme de décrochage, la bourse, pour aller jusqu'au soutien pour obtenir le permis de conduire. Cela démontre qu'il s'agit d'un programme complet dans lequel chaque tranche d'âge est très importante et la municipalité se positionne en tant que partenaire mais aussi acteur et décideur.

Monsieur Robert ENGEL souligne qu'en parlant de "sélestadien" il faut entendre le sélestadien concerné par les actions. En effet, certains critères relèvent de la résidence depuis plus de 2 ans à Sélestat, ce qui ne permettra pas de financer des actions qui concernent des citoyens intercommunaux.

Monsieur Charles LEOPOLD souligne le fait que l'aide attribuée par la mission locale pour le permis de conduire n'est pas systématique car certains critères doivent être remplis. De ce fait, si la Ville de Sélestat offre cette possibilité en plus, cela permettra à d'autres personnes d'en bénéficier.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que dans le cadre scolaire du programme, le territoire de la ville est respecté dans le primaire mais pour les autres possibilités mises en place dans les établissements secondaires, la Ville est partenaire et, par conséquent, tous les élèves pourront en bénéficier même s'ils ne résident pas à Sélestat.

Monsieur Robert ENGEL rappelle que pour la plateforme de décrochage scolaire, la Ville n'est pas aux commandes, ni décisionnaire, mais partenaire. Il n'est pas question d'exclure des jeunes.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste beaucoup sur ce point car avec ce partenariat, tout le monde est à égalité et l'investissement de la Ville fait que l'opération fonctionne comme c'est le cas avec les investissements de tous les autres partenaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est tout à fait d'accord avec cela car c'est un travail de partenariat et il pense que tous les partenaires doivent se sentir concernés. C'est pourquoi, l'étude d'un dossier ne se fait pas par une seule personne mais c'est un groupe de travail qui participera à la décision en prenant des renseignements auprès de tous les partenaires.

Concernant le montant soulevé par Madame Caroline REYS, Monsieur le Maire veut bien qu'une comparaison soit faite, mais il rappelle que ce programme débute. Il est nécessaire d'en analyser le fonctionnement, et s'il faut amender le projet, cela sera fait. D'autre part, tout le travail effectué par le personnel de la collectivité n'est pas valorisé, ce qui représente également un montant conséquent.

**Adopté à l'unanimité**

**D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

## 6. Demande de classement de l'Ill\*Wald en réserve naturelle régionale

Madame Marie-Anne KOENIG indique que le comité consultatif sera composé de représentants des administrations (DREAL, DDT et ONF), de représentants des collectivités locales, 4 représentants de la Ville dont 3 de la majorité et 1 de l'opposition, 3 représentants des propriétaires et des représentants des usagers à savoir la Sablière LEONHART, la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, un adjudicataire de chasse, un propriétaire de la forêt privée, le syndicat des apiculteurs, le comité régional de canoë Kayak, des associations de protection de la nature.

Madame Marie-Anne KOENIG fait également part d'une proposition de règlement de la réserve naturelle régionale qui représente 1 861,31 ha.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite connaître le nombre total de propriétaires concernés.

Madame Marie-Anne KOENIG informe qu'au total cela concerne environ 130 propriétaires dont 90 ont répondu favorablement, sachant que les propriétaires d'importantes superficies ont été rencontrés individuellement.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande qui va désigner les représentants des usagers notamment pour la représentation de la propriété forestière privée.

Madame Marie-Anne KOENIG indique que cela se fera sur proposition de la Région et la Ville décidera. Dans le cas de plusieurs personnes, un vote aura lieu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que les chambres consulaires seront consultées.

Monsieur Stéphane KLEIN constate que parmi les propriétaires publics se trouve l'Hôpital Civil de Sélestat. Il se demande quel est l'intérêt pour ce dernier de rester propriétaire d'un espace dans l'Ill\*Wald.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, a l'impression que la direction de l'hôpital n'est pas au courant que ce dernier est propriétaire d'une parcelle dans cet espace. Il va toutefois se renseigner.

Concernant la question du nombre de propriétaires ayant adhéré, il considère cette dernière pertinente, sachant que lors de la première réunion avec les services de la Région il y a près de deux ans, ces derniers avaient proposé à ce que les personnes y adhèrent de façon permanente, position que personne ne pouvait défendre. Entre temps, il a rencontré le Président de la Région qui lui aussi ne pouvait pas accepter cela, ce qui a permis un retour en arrière. Mais cela a refroidi plus d'un propriétaire qui par la suite n'ont pas voulu adhérer.

Monsieur Stéphane KLEIN était réservé à l'époque quant à la cession définitive. Maintenant, selon les nouvelles modalités, on est plus proche de la réalité.

**Adopté à l'unanimité**



7. Acquisition de parcelles situées dans le périmètre « objectif » de l'III\*Wald, réserve naturelle régionale

Madame Marie-Anne KOENIG indique que la ville a été saisie, suite à la consultation des propriétaires, de plusieurs propositions de vente portant sur des parcelles situées dans le périmètre « objectif ». Il est proposé l'acquisition d'une parcelle d'une surface totale de 311,82 ares pour un montant total de 14 054,25 euros.

**Adopté à l'unanimité**

8. Acquisition d'une parcelle cadastrée en section 50 n°79, située dans le périmètre de l'III\*Wald, réserve naturelle régionale

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 157 ares représentant une importante valeur environnementale pour un montant de 8 181,60 euros.

Madame Marie-Anne KOENIG souhaite remercier les élus avec qui elle travaille sur le dossier du sentier, ainsi que l'ensemble des services de la Ville.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que des montants avaient été alloués dans le budget de l'époque pour l'achat de terrain. Il souhaite donc savoir si le montant total du budget n'est pas augmenté.

Madame Marie-Anne KOENIG précise que pour le moment l'enveloppe générale est respectée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un point sera effectué sur le plan de financement au début des travaux.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait qu'à la page 3 est stipulé le fait que les modifications budgétaires correspondent à l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition projetée et que la couverture de la dépense est assurée par des subventions et par transfert de crédits interne au programme sentier de découverte.

Monsieur Stéphane KLEIN est inquiet par la notion de transfert car le projet n'est pas encore à l'étape de démarrage des vrais travaux.

**Adopté à l'unanimité**

***E. FINANCES DE LA COMMUNE***

9. Subvention au Conseil de Fabrique St Georges et Ste Foy

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 515,33 euros pour la réparation de l'orgue.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que les frais relevant de la réparation de ces instruments sont très importants mais nécessaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Ville va être amenée, à l'avenir, à effectuer des investissements très importants en tant que propriétaire des orgues, en partenariat avec le conseil de Fabrique. Un des objectifs est de rétablir l'orgue de l'Eglise Ste Foy, de rapatrier l'orgue dit Saint Quirin vers Saint Georges, puis, dans 5 -10 ans, de rehausser l'orgue de Saint Georges.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 10.Fiscalité directe locale, vote des taux d'imposition 2012

Monsieur Jean-Pierre HAAS demande l'approbation des taux des quatre taxes directes locales.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que ce point s'inscrit dans une politique souhaitée de réforme de la taxe professionnelle dont l'opposition avait fait part d'un projet de motion. De plus, il s'inscrit dans le budget que l'opposition n'a pas soutenu.

**Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe de COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER**

### ***F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

#### 11.Cession d'un terrain sur le site SEITA

Monsieur Jean-Pierre HAAS confirme que le projet de délibération est conforme à ce qui a été voté lors de la commission à savoir avec le compromis de vente. En effet, la promesse synallagmatique distribuée sur table n'a pas été retenue.

Il propose la cession de ce terrain pour un montant de 123 800 euros au cabinet de kinésithérapie.

Monsieur Marc RUHLMANN a été surpris par la forme de la délibération et notamment par l'exposé très laconique la présentant qui ne permet pas de justifier la logique entre l'intérêt des demandeurs et l'intérêt général, mais également sur le fond car le montant proposé est inférieur à celui établi par le service des Domaines. Cela est d'autant plus surprenant que la Ville prend à sa charge les travaux de viabilisation et les travaux de raccordement. De plus, l'opposition a du mal à comprendre à quelle politique urbanistique peut se rattacher ce type d'opération. En effet, la localisation du terrain est stratégique et s'inscrit dans le périmètre concerné par un futur projet d'aménagement d'ensemble qui serait en cours de finalisation.

Monsieur Marc RUHLMANN se demande donc comment il est possible de se dessaisir ainsi, au fil des sollicitations, de la maîtrise foncière dans ce secteur. Il craint fortement que les esquisses plutôt ambitieuses et séduisantes de l'étude en cours n'aient guère la possibilité de se concrétiser. Il rappelle également que lors du comité de pilotage du 14 février, il avait été évoqué, pour le devenir de ces terrains, l'installation d'équipements ou d'institutions d'envergure régionale, et Monsieur le 1er adjoint avait affirmé qu'il n'était pas

question de brader ces derniers. Il estime que ce terrain est bradé non pas forcément de manière pécuniaire, mais au regard des potentialités de développement urbanistique du secteur. Il se demande si la ville est budgétairement autant aux abois pour justifier l'opportunité d'une telle cession. La municipalité pourrait se doter des outils permettant de promouvoir un projet urbain global, réfléchi et de qualité, mais au lieu de cela, elle poursuit dans la voie du coup par coup avec comme conséquences une forte consommation d'espace contraire à l'esprit du SCoT et l'absence de toute cohérence d'ensemble avec au final une juxtaposition de bâtiments aux qualités architecturales plutôt hétéroclites. De ce fait, l'opposition ne peut approuver ce projet, et elle souhaite à l'avenir, à titre conservatoire, que ces terrains ne soient pas bradés et attendre les conclusions du projet global pour réfléchir sur les dispositions réglementaires sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour faire en sorte que le projet d'ensemble puisse se faire.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que dans les programmes électoraux de la liste majoritaire de 2001 et 2008, il était clairement inscrit que ce secteur accueillerait uniquement du tertiaire, du service à la personne et des équipements publics. Déjà en 2001, il y avait une vision claire du devenir de ce secteur. Il est vrai que différents projets n'ont pas vu le jour pour différentes raisons notamment financières, mais il est important, aujourd'hui sur le territoire, d'avoir une vision par rapport à l'économie.

Concernant les entreprises artisanales et industrielles, il est évident que ces dernières ne seront pas accueillies dans ce type de secteur mais plutôt dans le parc d'activités économiques du Giessen. De plus, le territoire est plutôt riche par rapport à l'économie, comme le montrent les derniers chiffres qui indiquent que Sélestat est largement devant d'autres territoires de la région Alsace.

Le secteur au-delà des Cuisines Schmidt pourra accueillir des industries beaucoup plus lourdes.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que le site SEITA restera conforme au programme de départ en recevant du tertiaire, de l'équipement public et du service à la personne, ce qui est le cas pour ce projet de délibération. De plus, le terrain n'est pas bradé car, en général, ce type de terrain pour du tertiaire serait plutôt vendu autour de 10 000 euros l'are et le service des domaines n'est pas toujours très au fait des prix pratiqués dans une collectivité.

Il profite de ce point pour faire part du nombre d'établissements qui se sont créés sur le territoire de la collectivité, à savoir que ces derniers sont passés de 100 en 2000 à 104,4 aujourd'hui, sachant que le Bas-Rhin est à 101,8 et l'Alsace à 102. Cela démontre bien que le territoire de Sélestat est attractif, recherché par les entreprises et que l'équipe en place fait tout pour accueillir les entreprises. Le souhait est de continuer dans cette voie.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souhaite revenir sur l'avis des domaines. Le terrain a été estimé à 124 800 euros. Il souligne que les communes ont une petite marge de manœuvre. Dans ce cas, la marge à la baisse est de 1 000 euros, ce qui entre dans les règles établies avec le service des Domaines. Il rappelle également qu'il n'est pas seulement Adjoint aux Finances mais également aux Domaines, ce qui explique qu'il présente parfois d'autres délibérations que des délibérations concernant des « finances pures ».

Monsieur Marc RUHLMANN ne conteste pas le programme électoral, mais il est possible d'imaginer que tout en poursuivant cet objectif, il serait intéressant de s'en donner les moyens intelligemment, à savoir que le foncier est rare et que ce secteur a un intérêt tout particulier du fait de la proximité immédiate de la gare. En effet, il serait possible d'imaginer que sur cette emprise, il y ait une vision plus globale et concertée de ce que pourrait être l'aspect du quartier comme par exemple imaginer que ce bâtiment puisse accueillir d'autres services à la personne, ou des bâtiments sur deux ou trois étages.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que l'équipe municipale travaille avec intelligence. Il faut savoir que tout est fait avec l'architecte conseil de la Ville pour obtenir une harmonie. Il se pose la question de savoir où est l'intelligence quand lors du groupe de travail, Monsieur Marc RUHLMANN a émis le souhait d'étudier la possibilité de déménager la gare.

Monsieur Marc RUHLMANN précise qu'il a simplement dit qu'avec toutes les perspectives qui étaient envisageables, pourquoi ne pas déménager la gare. Il estime qu'il est toujours possible d'avoir un peu d'humour dans ce type de réunion.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que Monsieur Marc RUHLMANN est sévère en affirmant dès à présent que cela risque de manquer de créativité. Il est nécessaire de regarder ce qui se passe sur les différentes zones car il y a une recherche architecturale qui est prise en compte, et comme l'a indiqué Monsieur Jacques MEYER, la Ville travaille en étroite collaboration avec un architecte conseil qui est présent depuis les années 1995. Il n'accepte pas qu'il soit dit que la municipalité a une politique urbanistique qui n'est pas bonne et digne. Effectivement il y a déjà dans le secteur du bâti, mais ce dernier est existant depuis bien longtemps et il y existe déjà du service à la personne.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce terrain, tel qu'il se situe, est totalement en-dehors par rapport au reste du terrain de la SEITA vu l'implantation et l'accès du commissariat. De ce fait, il ne dérange en rien l'urbanisation future de ce secteur, bien au contraire, il s'inscrit tout à fait dans ce qui existe actuellement. Il n'est pas concevable de laisser partir une activité telle que celle-ci en-dehors de Sélestat, et il faut donc que la Ville aide l'économie à se développer. N'importe quelle urbanisation, bâtisse ne sera pas acceptée.

Concernant les directives du SCoT, ce projet entre tout à fait dans ces dernières car c'est une question d'économie de foncier étant donné que plusieurs personnes travaillent sur le même secteur, et ce terrain se situe non loin de la gare.

Monsieur Stéphane KLEIN ne comprend pas que la collectivité vende à un prix inférieur à l'avis des domaines pour un projet porté par un privé ; ceci est extrêmement désagréable. Il ne voit pas en quoi la différence entre le montant de l'avis des Domaines et celui proposé par la Ville aurait fait échouer le projet.

Monsieur Jacques MEYER est d'accord dans les grandes lignes avec Monsieur Stéphane KLEIN, mais il faut savoir qu'à Colmar, pour du tertiaire, les terrains se vendent entre 8 000 et 12 000 euros l'are. De ce fait, à 20 000 euros l'are, Sélestat est largement au-dessus de ce qui se pratique. Il est vrai que les

Domaines n'ont pas donné la bonne valeur du terrain, car cette dernière se situerait plutôt autour de 70 000 – 80 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que l'avis des Domaines est l'un des moyens qu'a trouvé le législateur pour qu'il y ait une transparence. Les personnes menant ce projet sont implantées sur la ville et, de ce fait, ne vont pas partir très loin car ils ont une clientèle. De plus, la différence n'est pas importante.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, a du mal à comprendre que l'opposition se focalise sur une différence de 1 000 euros. La base de négociation était de 20 000 euros l'are dont le montant a été arrondi, et après plusieurs négociations l'investisseur a accepté ce dernier.

De plus, il a été reproché de ne pas injecter suffisamment dans l'économie. Ici la Ville n'injecte pas mais elle permet à une activité économique de se développer et d'être présente sur le territoire.

**Adopté – 7 CONTRE : Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe de COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER**

#### 12. Alimentation en eau potable : Etude Grand Ried

Monsieur Jacques MEYER fait part des conclusions de l'étude déjà réalisée ainsi que de la prochaine étape du projet avec le planning prévisionnel des travaux. Il lui paraît important de définir l'emplacement le plus adapté à la réalisation du puits, notamment par la connexion avec les différentes communes. De ce fait, les localisations déjà proposées permettent de ramener l'eau à toutes les collectivités sans devoir poser beaucoup de nouvelles conduites.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne l'importance de cette décision car il en va de l'avenir de la cité et de la sécurité de la population. Elle s'inscrit dans l'histoire puisque la première étape avait été de trouver un premier point de forage.

**Adopté à l'unanimité**

#### 13. Cession d'un terrain au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)

Monsieur Jacques MEYER indique que le service des Domaines a estimé ce terrain une première fois à 35 000 par hectare, puis à 460 000 euros. Le choix s'est porté sur ce terrain car cela permettra au PAIR de s'implanter dans une lignée d'équipements publics culturels. Il est proposé de céder le terrain pour un montant de 220 000 euros et d'accepter la réalisation par la Ville de travaux pour un montant de 190 000 euros.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que ce n'est qu'après de longues négociations que la municipalité a réussi à proposer la vente de ce terrain aux conditions susvisées, sachant que le PAIR souhaitait obtenir ce terrain à l'euro symbolique et que la Ville de COLMAR leur offrait un terrain à cet euro symbolique. C'est grâce à l'intervention de Monsieur le Maire que la Ville peut

proposer la vente de ce terrain et faire en sorte de rentrer dans ses frais concernant la viabilisation.

Monsieur Stéphane KLEIN a aimé l'enthousiasme de Monsieur Jacques MEYER car si ce point est délibéré ce soir, c'est parce qu'il y a plus de 20 ans, la municipalité a décidé que cet espace ferait l'objet d'un vrai projet cohérent, à savoir un front culturel de l'III. Il estime qu'il faut s'en inspirer pour d'autres sites avec le même esprit. Il souhaite toutefois rappeler qu'il existe encore d'autres terrains dans ce secteur dont la ville a la maîtrise foncière, et qu'il est important pour le développement d'une ville de ne pas tout de suite s'emballer quand un projet se présente.

Monsieur Jacques MEYER est convaincu que Monsieur Stéphane KLEIN aura le même enthousiasme quand il verra ce qui se fera sur le site de la SEITA.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que l'idée n'est pas que ce soit un coup majeur, mais que les projets s'inscrivent dans la durée. Tous ces projets se sont successivement impliqués par le biais d'un vrai fil conducteur alors même que tous les élus n'étaient pas favorables notamment pour la médiathèque. Il considère qu'un projet aussi important pour une commune doit être partagé par tous.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que c'est également son souhait mais que tout le monde ne l'a pas toujours compris. Concernant le site SEITA, il ne sera pas fait n'importe quoi sur ce terrain et lorsque prochainement ce sujet sera abordé, il en ressortira que la municipalité aurait déjà pu le vendre à des promoteurs pour y faire de l'immobilier mais ce n'est pas l'objectif.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que la précédente délibération portait sur un projet privé alors que cette fois-ci il s'agit d'un équipement public.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la précédente délibération portait sur un projet privé comprenant du service à la personne. Il s'est battu pour que le PAIR reste à Sélestat et pour lui trouver un terrain adapté, établissement dont il est administrateur depuis le début.

### **Adopté à l'unanimité**

14.Éclairage public : transfert des équipements route du Haut-Koenigsbourg (RD 424)

Monsieur Jacques MEYER propose de maintenir l'éclairage public sur une partie de la RD 424 compte tenu du nombre d'habitations et des commerces, et de ce fait d'approuver la convention pour le transfert du réseau.

### **Adopté à l'unanimité**

## **G. TRAVAUX**

### 15. Eglise Protestante : travaux de rénovation et de mise aux normes – Avenants aux marchés de travaux et régularisation budgétaire

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'inauguration aura lieu le 13 mai.

Monsieur Guy RITTER souligne le fait que la rénovation est assez exceptionnelle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Suite à l'achèvement des travaux, il s'avère qu'il y a une augmentation de 5,42 % du montant global du fait de travaux supplémentaires nécessaires et une modification du parquet choisi qui n'a pas obtenu l'accord du conseil presbytéral. Ce dernier a participé à hauteur de 113 000 euros.

De plus, cette délibération propose également l'installation d'une sonorisation générale et pour mal-entendants qui était prévue sur le budget travaux mais qui doit être imputée au budget mobilier.

### **Adopté à l'unanimité**

### 16. Travaux Maison du Pain

Monsieur Guy RITTER tient à préciser que le directeur et toute l'équipe de la Maison du Pain, dont les bénévoles, font un travail exceptionnel. De plus, il n'y a pas eu de travaux réalisés dans cette dernière depuis plus de 10 ans. Il fait part des travaux de sécurité et de fonctionnement de l'établissement prévus pour un montant total de 33 488 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si la ville n'avait pas un bail emphytéotique avec la Maison du Pain.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il y a environ 3-4 ans, la Maison du Pain était propriétaire d'une maison et la Ville de l'autre. Dans ce cas, il y avait un bail qui avait été mis en place pour l'occupation. Ce dernier existe toujours, mais la deuxième maison a été rachetée par la Ville afin que la Maison du Pain puisse avoir une trésorerie saine, ce qui a permis à la Maison du Pain de survivre.

Monsieur le Maire souhaite saluer le travail effectué par cette dernière qui est un plus pour l'activité économique et touristique de la ville.

### **Adopté à l'unanimité**

## **H. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

### 17. Convention entre la Ville et l'association Paprika

Madame Geneviève MULLER-STEIN profite de ce point pour féliciter les bénévoles, de plus en plus nombreux, qui œuvrent dans cette association. Elle propose la conclusion d'une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

### **Adopté à l'unanimité**

**I. DIVERS**

18. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part de la volonté de renouveler la convention avec le SCoT pour une durée de 3 ans.

**Adopté à l'unanimité**

-\*-\*-\*-\*

Fin de la séance à 21 H 20

DGS/AI  
PV provisoire 46

La secrétaire de séance

Capucine HUSSER-OTT